



Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Ministère de la Justice et de la Législation

Objet : Entretien des locaux, sols et espaces verts de l'inspection, de l'annexe de Porto-Novo, de la Cour d'Appel de Commerce, de l'administration centrale et annexe du MJL (Accord-cadre à bon de commande sur deux ans).

Référence de l'Appel d'Offres : S_DPAF_119597

Avis n° : 001 /MJL/PRMP/SP-MP du 08 mai 2026

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics (version 1) du Ministère de la Justice et de la Législation publié sur le portail web des marchés publics le 14 avril 2026.



2. Le Ministère de la Justice et de la Législation a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer le programme : « pilotage et soutien aux services du MJL », et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'entretien des locaux, sols et espaces verts de l'inspection, de l'annexe de Porto-Novo, de la Cour d'Appel de Commerce, de l'administration centrale et annexe

du MJL (Accord-cadre à bon de commande sur deux ans), planifié au PPMP sous le numéro : S_DPAF_119597.

3. Le *Ministère de la Justice et de la Législation* sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : *Entretien des locaux, sols et espaces verts de l'inspection, de l'annexe de Porto-Novo, de la Cour d'Appel de Commerce, de l'administration centrale et annexe du MJL et ceci par la technique d'accord-cadre à bon de commande sur deux ans. Des variantes ne seront pas prises en considération.* Le présent marché porte sur un lot unique. Les services sont à réaliser conformément aux spécifications techniques dans un délai de vingt-quatre (24) mois.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la « *Personne responsable des marchés publics* » ; Email : justice.prmp@gouv.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics bureau 317 sise au 3^e étage du bâtiment A de la Cité Ministérielle tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heures locales).



6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- **Exigences techniques et expériences :** §

5

-
- Être une entreprise ou un groupement solidaire d'entreprises exerçant dans le domaine de l'assainissement ou de l'entretien ou nettoyage des locaux ou espaces verts, justifiés par l'original ou la copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts ;
 - Avoir effectivement exécuté avec satisfaction en tant que prestataire ou sous-traitant ou membre d'un groupement d'entreprises, au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours (2026) au moins une (01) prestation similaire portant sur l'entretien ou le nettoyage des locaux ou espace vert, d'un montant supérieur ou égale à soixante-quatorze millions trois cent soixante-seize mille sept cent soixante-dix-huit (74 376 778) francs CFA hors taxes, justifié par la copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution ou de service fait ou des procès-verbaux de réception définitive assortis du contrat (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple), signés par les maitres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toute autre personne morale de droit privé ;
 - Disposer d'un personnel dont les qualifications et expériences sont conformes au point 5.1a « Personnel » de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;
 - Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations conformes aux exigences du point 6 « Matériel » de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ; §



-
- Fournir l'original de l'engagement sur l'honneur à déclarer le personnel à la CNSS et payer par conséquent au moins le SMIG.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de toutes les attestations de bonne fin d'exécution ainsi que toutes autres pièces fournies par le candidat.

- Exigences financières :

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant supérieur ou égal à cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quarante-cinq (185 941 945) francs CFA HT, justifié par des états financiers fournis dans la forme prescrite à l'annexe A-3-2, point 1 ;
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, fonds propres ou lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de douze millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent trente (12 396 130) francs CFA HT, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

NB : Les deux (02) exigences financières sont cumulatives.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement solidaire d'entreprises exerçant dans le domaine de l'assainissement ou de l'entretien ou

nettoyage des locaux ou espaces verts, justifiés par l'original ou la copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts ;

- *Fournir en lieu et place de la prestation similaire, un personnel d'encadrement technique à affecter à l'exécution du marché dont les profils, qualifications et expériences professionnelles sont conformes à ceux indiqués au point 5.2a de la Sous-section C critère d'évaluation et de qualification ;*
- *Disposer d'un personnel dont les qualifications et expériences sont conformes au point 5.2b « Personnel » de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;*
- *Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations conformes aux exigences du point 6 « Matériel » de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;*
- *Fournir l'original de l'engagement sur l'honneur à déclarer le personnel à la CNSS et payer par conséquent au moins le SMIG.*

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de toutes les attestations de bonne fin d'exécution ainsi que toutes autres pièces fournies par le candidat.

- Exigences financières :

- *Les entreprises naissantes devront fournir leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence devront produire les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2, point 1 ;*
- *Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, fonds propres ou lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de douze millions trois cent quatre-vingt-seize* ⚡

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent des Marchés publics, bureau 317 sise au 3^è étage du bâtiment A de la Cité Ministérielle au plus tard le 02/06/2026 à 10 heures 00 minute, heure locale (GMT+1).

NB : La présentation des offres devra se conformer aux prescriptions de la circulaire n°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 relative aux modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : *Salle de réunion du 3^è étage du bâtiment A de la Cité Ministérielle* le 02/06/2026 à 10 heures 30 minutes, heure locale (GMT+1).



11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent trente-six (1 487 536) francs CFA.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Fait à Cotonou, le 05 mai 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics



Octavie Gnon BASSIARE